

## INFORMATIONS UTILES

### Hôpital de la Croix-Rousse

Hôpital de Jour d'Addictologie de la Croix-Rousse

Bâtiment D - 2<sup>ème</sup> étage

103, Grande Rue de la Croix-Rousse

69004 LYON

Tél : 04 26 73 28 41

Fax : 04 26 73 29 60

Mail : GHN.HDJADDICTO@chu-lyon.fr

SUIVEZ LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR :



[www.chu-lyon.fr](http://www.chu-lyon.fr)

FONDATION  
**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON

Ensemble,  
donnons des AILES  
à notre SANTÉ !

<https://fondationhcl.fr>

© DMC HCL - PAO DN - photos : Adoba Stock - AVRIL 22

**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON

**HÔPITAL  
DE LA  
CROIX-ROUSSE**

**LIVRET D'ACCUEIL**  
HÔPITAL DE JOUR  
D'ADDICTOLOGIE

# INTRODUCTION

Nous vous accueillons au sein de notre unité d'Hôpital de Jour d'Addictologie (HDJA) de l'Hôpital de La Croix-Rousse.

Cette unité vous accompagne dans votre parcours contre vos addictions et leurs conséquences.

Nous nous engageons pour un soin bienveillant dans le champ de l'addictologie, du psychosocial, et de la réhabilitation.

Notre équipe s'engage à un soin de qualité pour préserver votre santé, reprendre la maîtrise face aux addictions et reconquérir le terrain de la vie.

# SOMMAIRE

1. Le projet de l'HDJA de la Croix-Rousse .....	p.03
2. L'équipe .....	p.04
3. Les soins .....	p.04
4. La demande d'admission .....	p.04
5. L'admission .....	p.05
6. L'accueil et l'exploration.....	p.06
7. L'accompagnement durant les soins.....	p.06
8. La fin de prise en charge .....	p.06
9. Les formalités administratives.....	p.07

## 1. LE PROJET DE L'HÔPITAL DE JOUR D'ADDICTOLOGIE

### Qu'est-ce que l'Hôpital de Jour d'Addictologie ?

Pour pouvoir soigner une addiction et ses effets délétères, l'hôpital de jour propose un accompagnement groupal et individuel renforcé pour travailler différents objectifs :

- La compréhension des processus vicieux des addictions.
- La réduction des risques et des dommages liés aux addictions.
- La ré-exploration des émotions et des pensées.
- L'apprentissage ou le réapprentissage du ressenti, de l'expression, des sensations.
- La réhabilitation de votre pouvoir de contrôle et de création.
- La réhabilitation psychosociale.

### A quoi cela sert ?

**L'hôpital de Jour d'Addictologie :**

- propose un **cadre** de soin structuré, une **exploration** de la problématique addictive et de ses conséquences, la définition d'**objectifs** et d'un **programme thérapeutique**.
- permet l'accès à des outils pour atteindre la maîtrise des addictions et reconquérir un cadre de vie sain.

### Qu'est-ce qu'il s'y passe ?

**Des prises en charge groupales :**

- sur les dimensions addictives, émotionnelles, cognitives, sociales, diététiques, psychologiques et corporelles.

**Des prises en charge individuelles :**

- sur les dimensions médicales, paramédicales, psychologiques, corporelles, sociales et de prise de soin de soi.

### Qu'est-ce qu'on y travaille ?

- La **réhabilitation**, avec la prise en charge des aspects **motivationnels, cognitifs, sociaux et émotionnels** des addictions.
- Le travail **psychocorporel** et la **remise en forme**.
- Le travail **psychologique** autour des **émotions, des cognitions, des représentations et des interactions aux autres**.
- Le réinvestissement de l'aspect **créatif**.
- **La santé globale** avec un programme de bilan, de travail sur la réduction des risques et de la psychoéducation.
- **La préparation au sevrage**, et l'accompagnement **post-sevrage** pour l'aide au maintien de l'abstinence.

## 2. L'ÉQUIPE

Chef de service : **Pr Fabien Zoulim**  
Médecin responsable : **Dr Philippe Joubert**  
Cadre de Santé : **Mariane Bret**

L'équipe comprend :

<b>Psychiatres</b>	<b>Enseignant en Activité Physique adaptée</b>
<b>Infirmiers</b>	<b>Sophrologue</b>
<b>Assistante sociale</b>	<b>Diététicienne</b>
<b>Psychologues</b>	<b>Socio esthéticienne</b>
<b>Psychomotricienne</b>	<b>Art thérapeute</b>
<b>Ergothérapeute</b>	<b>Secrétaire</b>

## 3. LES SOINS

Les soins proposés travaillent autour d'aspects multiples :

- Bilan de santé et exploration des problématiques addictives et psychosociales.
- La réhabilitation psychosociale.
- Le travail sur la maîtrise des addictions et des situations à risque.
- La réduction des risques.
- Le travail psycho émotionnel.
- Le travail psychocorporel.
- La remise en forme cognitive et physique.

## 4. LA DEMANDE D'ADMISSION

1\_ Votre référent médical actuel adresse le dossier médical de préadmission à l'hôpital de jour d'addictologie complété (dossier disponible sur le site des HCL, rubrique addictologie, <https://www.chu-lyon.fr/centre-daddictologie-de-lhopital-de-la-croix-rousse>) ou en appelant au **04 26 73 28 41**.

2\_ Vous prenez un rendez-vous de préadmission médicale pour l'HDJA au : **04 26 73 28 41**.



## 5. L'ADMISSION

**L'admission comprend trois temps :**

### 1. Entretien médical de préadmission :

Validation médicale de votre admission au sein de l'HDJA de la Croix-Rousse, et mise en place du schéma de soin avec ses objectifs.

### 2. Formalités administratives

- *Votre dossier administratif*

Le secrétariat constitue avec vous le dossier administratif. Pour en savoir plus, veuillez-vous référer au 9. Formalités administratives.

### 3. Consultation d'admission et d'organisation du soin avec un infirmier diplômé d'Etat.

Mise en place de la phase d'accueil et remise du planning de la phase d'exploration.

## 6. L'ACCUEIL ET L'EXPLORATION

- Après la validation de votre admission par le médecin, vous êtes admis en phase d'accueil et d'exploration.
- L'accueil permet de commencer les premiers soins de groupe.
- L'exploration permet d'envisager et d'évaluer avec vous la problématique addictive et ses conséquences de façon pluridisciplinaire, par des consultations individuelles.
- Cette exploration permet de faire un bilan de départ, de définir plus précisément les objectifs, et votre programme thérapeutique personnalisé.

## 7. L'ACCOMPAGNEMENT DURANT LES SOINS

- Le programme thérapeutique organisé avec un infirmier, est défini avec le médecin après la phase d'accueil et d'exploration.
- Les soins sont à la fois des prises en charge groupales et des prises en charge individuelles.
- Votre investissement et votre régularité dans les soins sont déterminants.
- Vous serez vu régulièrement par l'équipe infirmière et en consultation médicale pour réévaluer votre soin, le programme thérapeutique et ses objectifs.
- Ces entretiens sont déterminants pour la poursuite du programme thérapeutique et de son orientation.

## 8. LA FIN DE PRISE EN CHARGE

La durée moyenne d'une prise en charge est de 3 mois (renouvelable si besoin).  
La fin de prise en charge est décidée lors d'une consultation médicale.  
Elle est actée en fonction des objectifs fixés au début et de leur atteinte.  
Un courrier de synthèse vous sera adressé, tout comme à votre médecin référent.

## 9. LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### Modalités de prise en charge sécu / Complémentaire santé

Pour bénéficier d'une prise en charge sur l'Hôpital de Jour d'Addictologie, vous devez être affilié à :

- Un régime (la sécurité sociale, ou autre régime).
- Une complémentaire santé (mutuelle) à jour. Afin de connaître vos droits de remboursement de votre mutuelle, nous vous demandons de vous mettre en lien avec celle-ci. Certaines demandent une entente préalable pour la prise en charge.
- Ou bénéficier d'une Affection Longue Durée (prise en charge à 100% pour une pathologie en lien avec l'addictologie).

### Pour réaliser les étiquettes de l'hôpital de jour d'addictologie :

Pour participer à cet hôpital de jour, vous devez avoir fait vos étiquettes au bureau des entrées de l'hôpital de la Croix-Rousse (Bâtiment R - au RDC).

### Vous devez être muni de :

- Ce document afin de bien communiquer le numéro d'UF d'identification de l'hôpital de jour en addictologie (**UF 24831**).
- Titre d'identité valide (carte identité/passeport).
- Votre carte vitale et votre carte complémentaire santé.
- Si vous avez une ALD (affection longue durée), le volet N°3 du protocole de soins délivré par l'assurance maladie.
- Si vous en êtes bénéficiaire, votre attestation complémentaire santé solidaire (C2S) ou AME (Aide Médicale d'Etat).
- Un moyen de paiement.

### Si vous avez une prise en charge mutuelle :

Si vous avez souscrit à une complémentaire santé, il est important de les informer mensuellement de la poursuite sur l'HDJA.

Vous devrez transmettre :

- la date de début d'entrée (pour la sécurité sociale et mutuelle, un hôpital de jour est la même chose qu'une hospitalisation), sans donner de date de fin.
- le code FINISS : 690784152.
- le code DMT : 174.
- le numéro de fax du bureau des admissions pour que la mutuelle faxe l'accord de la prise en charge : 04 72 07 19 43.